



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INVITATION PRESSE

Covid-19 : présentation des nouvelles mesures mises en place en Charente pour lutter contre la circulation du virus

Angoulême, le 28 septembre 2020

La Charente n'échappe pas à la tendance nationale d'évolution de l'épidémie de Covid-19. Au regard de l'évolution du taux d'incidence qui mesure le nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants sur 7 jours, le ministère des Solidarités et de la Santé a classé le département en « zone alerte ».

Ce passage vient renforcer les mesures mises en œuvre pour lutter contre la circulation du virus, notamment en interdisant certains rassemblements de plus de 30 personnes et en étendant l'obligation du port du masque à certaines situations. Il permet également au préfet de prendre des mesures supplémentaires, de manière proportionnée et adaptée, en concertation avec les élus locaux.

La préfète de la Charente, Magali Debatte, vous convie à un point presse de présentation de ces nouvelles mesures :

**mercredi 30 septembre 2020 à 11h30
dans les salons de l'hôtel de la préfecture,**

en présence d'Atika Rida-Chafi, directrice de la délégation départementale de l'ARS, et de Marie-Christine Hébrard, directrice académique des services de l'Education nationale.

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr

1/1

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex